Envoyé en préfecture le 17/09/2025
Reçu en préfecture le 17/09/2025
Publié le
ID : 087-218700904-20250912-2025_51-AR

COMMUNE de BEAUMONT DU LAC (Haute-Vienne)

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 12 septembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le douze septembre à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune de Beaumont du Lac dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Serge ROUGIER, Maire.

Membres en exercice : 10 **Présents : 6** **Votants : 6**

Présents : BELMON Patrick, FLACASSIER Rachel, GRANDAUD Gilbert, LAUCOURNET Jean-Marie, LAY Jean-Pierre, ROUGIER Serge ;

Excusés : CHASTEL Yann, ORIAL Brigitte ;

Absents : BEURRIER Dimitri, MARTIN Sébastien.

Monsieur Patrick BELMON a été élu secrétaire de séance.

Date de convocation du Conseil Municipal : 08 septembre 2025.

Vu l'article L 2121-17 du code général des collectivités territoriales,
Vu le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 05 septembre 2025,
Considérant que suite à l'absence de quorum le 05 septembre 2025, les conseillers municipaux ont été à nouveau convoqués,

2025/51 Continuation des affouages :

Le maire rappelle que des affouages sont effectués chaque année. Une dizaine d'affouagistes environ s'y inscrivent. Trois responsables sont nécessaires pour encadrer les campagnes d'affouage. Au sein du conseil, c'était M Guy COUPET qui s'en chargeait. Ce dernier étant maintenant décédé, le maire demande au conseil de se prononcer sur la continuation des affouages. S'il décide de les poursuivre, il faudra désigner de nouvelles personnes responsables.

Il est mentionné que les affouages peuvent bénéficier à certaines personnes à faibles revenus et que par conséquent, c'est une aide bienvenue que la commune propose. Cependant, il est évoqué le fait que les affouages se poursuivent depuis une longue période et qu'il serait nécessaire de faire un état des lieux des parcelles concernées et des possibilités de poursuite des affouages avec le représentant de l'ONF en charge des forêts communales.

Le maire demande au conseil de se prononcer à ce sujet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 04 voix pour, 00 contre, et 02 abstentions :

- **Suspend** la campagne d'affouage 2025/2026 et jusqu'à nouvel ordre le temps de faire un état des lieux avec l'ONF.

Fait et délibéré en Mairie les jours, mois et an que ci-dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour extrait conforme.

Le Maire,

Serge ROUGIER

Transmis en Préfecture le 17 septembre 2025, publié le 17 septembre 2025